

Le 8 mai 2014

**M<sup>e</sup> Louise Tremblay**  
Ligne directe : 514.871.5476  
ltremblay@millerthomson.com

**PAR SDE ET PAR MESSEAGER**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**OBJET :** Requête en révision de la décision D-2014-053  
Dossier de la Régie : R-3885-2014  
Notre dossier : 127824.0003

---

Chère consœur

Suite à votre lettre du 28 avril 2014 dans le cadre du dossier mentionné en titre, nous vous transmettons sous pli les pièces suivantes, en douze (12) exemplaires, à titre de preuve additionnelle d'Intragaz au soutien de ses prétentions :

- Analyse de l'impact de la décision D-2014-053 sur le plan d'approvisionnement de Gaz Métro préparée par Gaz Métro (Intragaz-1, Document 1)
- Coupe schématique du réservoir souterrain de Pointe-du-Lac (Intragaz-2, Document 1)
- Figure illustrant la production de gaz et d'eau par rapport au niveau du plan d'eau (Intragaz-2, Document 2)
- Figure illustrant la structure du réservoir de Pointe-du-Lac (Intragaz-2, Document 3)
- Lettre de la firme Sproule Associates Limited datée du 4 avril 2014 (Intragaz-2, Document 4).

Par ailleurs, nous demandons que l'ensemble de la preuve administrée dans le dossier R-3868-2013 soit versée dans le présent dossier.

Dans le cadre de l'analyse de la recevabilité de la demande de révision, nous comprenons que les faits sur la base desquels se fonde Intragaz, à savoir le coût de la capacité de transport sur le marché secondaire avant la prise en délibéré de la demande d'autorisation du Projet Pointe-du-Lac, ainsi que la découverte de ce fait par Intragaz après que la décision D-2014-053 ait été

rendue, seront tenus pour avérés par la Régie. Dans le cas contraire, il sera nécessaire d'entendre les témoignages de Monsieur Frédéric Morel et de Monsieur Rock Marois avant de procéder sur la recevabilité de la demande de révision.

Tel que demandé, nous vous transmettons également sous pli notre plan d'argumentation ainsi que les autorités invoquées au soutien de celle-ci.

Veillez noter qu'Intragaz entend faire entendre les témoins suivants lors de l'audience :

- Monsieur Frédéric Morel (Directeur des approvisionnements gaziers, Gaz Métro)
- Monsieur Rock Marois (Président, Intragaz Inc.)
- Monsieur Frank Sorensen (Manager, Réservoir Studies, Sproule Associates Limited)

Nous joignons également à la présente douze (12) exemplaires d'une requête en révision amendée.

Nous tenons également à informer la Régie qu'Intragaz sera représentée par Me Pierre Paquet et la soussignée lors de l'audience du 13 mai prochain.

Veillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

Louise Tremblay  
LT/lid  
p.j.

c.c. Me Marie Lemay Lachance (Gaz Métro)  
Me André Turmel (FCEI)  
Me Guy Sarault (ACIG)  
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)